

# **Symposium QuaThéDA**

**15 11 07**

**Berne**



**AZIMUT**

**Centre de Compétences  
Dépendances**

**Bex**



# Le mandat, un contrat de prestation



ETAT DE VAUD

Département de la santé et de l'action sociale

## **Avenant 2004** **au** **Contrat de prestations**

entre d'une part l'État de Vaud

représenté par le Département de la santé et de l'action sociale,  
ci-après nommé le Département

et, d'autre part, la Fédération de Soins du Chablais

ci-après nommée FSC

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004

au 31 décembre 2004

31 mars 2004

# Le rôle du réseau de soin régional

## Préambule

---

Conformément aux dispositions du contrat de prestations (ci-après, le contrat) signé entre le Département et la FSC le 30 octobre 2000, les engagements des parties qui relèvent spécifiquement de l'exercice 2004 sont réglés par le présent avenant.

Il s'agit pour l'État :

- ♦ de mettre à disposition du réseau le financement prévu pour l'exercice 2004 relevant de programmes cantonaux particuliers et le financement incitatif du Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins, ci-après, le FIACRE. (voir chap. 3.1.1 du contrat de prestations) ;

et pour la FSC :

- ♦ de mettre en œuvre les programmes cantonaux particuliers, les projets agréés par le Service de la santé publique (ci-après, le SSP) et les activités permanentes nécessaires au fonctionnement en réseau pour l'exercice 2004, en engageant les ressources mises en commun par les membres du réseau et le financement incitatif de l'État.

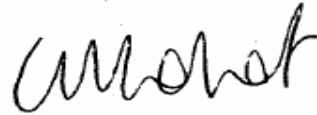
En outre, cet avenant précise certaines des dispositions contenues dans le contrat de prestations. Les annexes font partie intégrante de l'avenant.

# Sign here, please!

Le présent avenant entre en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il échoit le 31 décembre 2004.

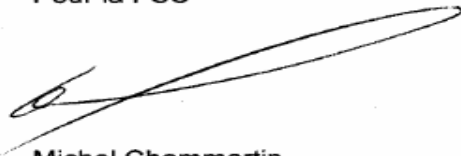
Ainsi fait à Lausanne, en trois exemplaires, le 31 mars 2004

Pour le Département

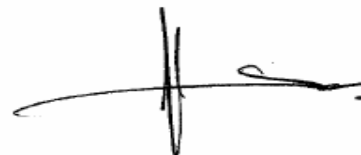


Charles-Louis RoCHAT  
Chef du Département

Pour la FSC



Michel ChamMARTIN  
Président de l'Association



Jean-Luc Schupp  
Président du Comité de direction

# La fiche projet

- Responsable du projet
- Origine
- Objectifs
- Public-cible

FSC-01.008			
Type de demande	<input type="checkbox"/> Nouvelle demande ou	<input checked="" type="checkbox"/> suite du projet	FSC-01.008
Titre	Centre de compétences Dépendances "Azmut"		
Réseau de soins leader	Fédération de Soins du Chablais		
Réseau(x) de soins co-requérant(x)	-		
Responsable du projet Prénom, nom, institution	M. Daniel Mayer, Directeur administratif de la Fondation de Nant 1804 Corsier sur Vevey		
Origine du projet	<p>La prévalence élevée de personnes ayant des difficultés liées à l'alcoolisme et/ou aux toxicomanies dans le Chablais.</p> <p>Le potentiel important de personnes concernées qui n'ont pas un accès suffisant aux soins et à l'aide socio-éducative.</p> <p>Une meilleure coordination des prestations de prise en charge et de prévention ainsi qu'une meilleure visibilité des programmes dans ces domaines.</p> <p>Le regroupement et la coordination des travaux et des projets issus des organes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ la Commission de toxicomanie du Chablais</li> <li>+ l'Unité multidisciplinaire d'alcoologie du Chablais (UMAC)</li> <li>+ l'Association vaudoise des organismes offrant des prestations dans le domaine des addictions (ASVOFA)</li> <li>+ l'Espace Prévention</li> </ul>		
Objectif	<p><b>Objectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Mener dans le Chablais une expérience pilote en matière de dépendances qui consiste à créer un centre de compétences qui regroupe des intervenants spécialisés en alcoologie et en toxicomanies, dans un lieu identifié et accessible, tant à la population qu'aux professionnels des domaines social, médico-social et sanitaire</li> </ul> <p><i>Public cible/milieu d'intervention</i></p> <p>Patients souffrant de problèmes de toxicomanie, polytoxicomanie et d'alcoolisme, leur entourage, les professionnels concernés</p> <p><i>Objectifs spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Expérimenter ce projet sur une durée de 3 ans, et particulièrement les synergies et la complémentarité des compétences présentées ci-dessus</li> <li>+ Intégrer ce projet dans les programmes régionaux en cours et en voie d'élaboration (prévention primaire, secondaire et tertiaire) en favorisant une étroite collaboration avec tous les partenaires régionaux concernés</li> </ul>		

# La fiche projet

- Objectifs opérationnels
- Calendrier
- Résultats escomptés
- Budget

	<b>Objectifs opérationnels 2004</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Réaliser l'évaluation du projet, préparée en 2003, et confiée à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).</li> <li>+ Réaliser le renforcement de la dotation pour la prise en charge des problèmes relatifs à l'alcoolisme (selon demande de financement ponctuel auprès du Service de la santé publique via la Commission cantonale de la Dime de l'alcool).</li> <li>+ Présenter aux Communes du District d'Aigle, en septembre 2004, un rapport intermédiaire de l'évaluation afin de leur permettre de se positionner quant à une poursuite du financement du poste de travailleur social de proximité en toxicomanie.</li> <li>+ Disposer en novembre de la première version du rapport final de l'IUMSP.</li> <li>+ Emettre des hypothèses de pérennisation et envisager des pistes de financement pour l'évolution d'Azimut en programme.</li> <li>+ Rédiger le rapport d'activité 2004.</li> </ul>	
Début prévu	Janvier 2004	
Durée prévue (mois)	12 mois (éventuellement 18 à cause des difficultés rencontrées à l'ouverture du Centre en été 2002)	
Calendrier prévisionnel	Etape 1 : Evaluation du projet jusqu'en juin 2004 Analyse des résultats et des données jusqu'en septembre 2004 Etape 2 : Etude du rapport, corrections et conclusions	
Résultats attendus pour 2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Renforcement de la dotation Alcool</li> <li>+ Rapport d'évaluation</li> <li>+ Propositions de mutation du projet en programme</li> </ul>	
Budget global	Salaires/charges sociales	271'200 CHF
	Mandats d'évaluation	24'000 CHF
	Autres charges	40'000 CHF
	<b>TOTAL</b>	<b>335'200 CHF</b>
Financement FIACRE		167'600 CHF
Financement Réseau	Fédération de Soins du Chablais	86'600 CHF
	Communes du District d'Aigle	81'000 CHF
Suite prévue	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	2005 : Evolution du projet	

# L'origine du projet

La prévalence élevée de personnes ayant des difficultés liées à l'alcoolisme et/ou aux toxicomanies dans le Chablais.

Le potentiel important de personnes concernées qui n'ont pas un accès suffisant aux soins et à l'aide socio-éducative.

Une meilleure coordination des prestations de prise en charge et de prévention ainsi qu'une meilleure visibilité des programmes dans ces domaines.

Le regroupement et la coordination des travaux et des projets issus des organes suivants :

- ◆ la Commission de toxicomanie du Chablais
- ◆ l'Unité multidisciplinaire d'alcoologie du Chablais (UMAC)
- ◆ l'Association vaudoise des organismes offrant des prestations dans le domaine des addictions (ASVOPA)
- ◆ l'Espace Prévention

# Genèse d'un protocole de collaboration

**nant**  
fondation

**AZIMUT** Centre de compétences  
dépendances

Av. de la Gare 14, 1880 Bex



PRÉVENTION

AIGLE - PAYS-D'ENHAUT

LAVAUX - RIVIERA

**AZIMUT – Espace Prévention Aigle-Pays-d'Enhaut-Lavaux-Riviera**

**Canevas de collaboration autour de la prévention des dépendances dans le Chablais vaudois**

# Objectifs du protocole

- Répondre au mandat de coordination des actions de prévention
- Organiser notre collaboration et le travail sur le terrain
- Rendre l'activité des deux institutions visible et compréhensible pour nos partenaires financeurs (communes)

# Le protocole contient

- Une introduction ( **contexte, buts** )
- Un rappel des activités des deux structures ( **champs d'activité, public cible** )
- Principes de collaboration ( **objectifs** )
- Trois axes de collaboration ( **objectifs spécifiques** )
- Conclusion

# Quels axes de collaboration ?

## 3. Les principes de collaboration

La collaboration entre les deux structures est basée sur

- ❖ la complémentarité des activités
- ❖ la participation à une plateforme d'échange et de coordination
- ❖ la collaboration effective dans certains projets sur le terrain

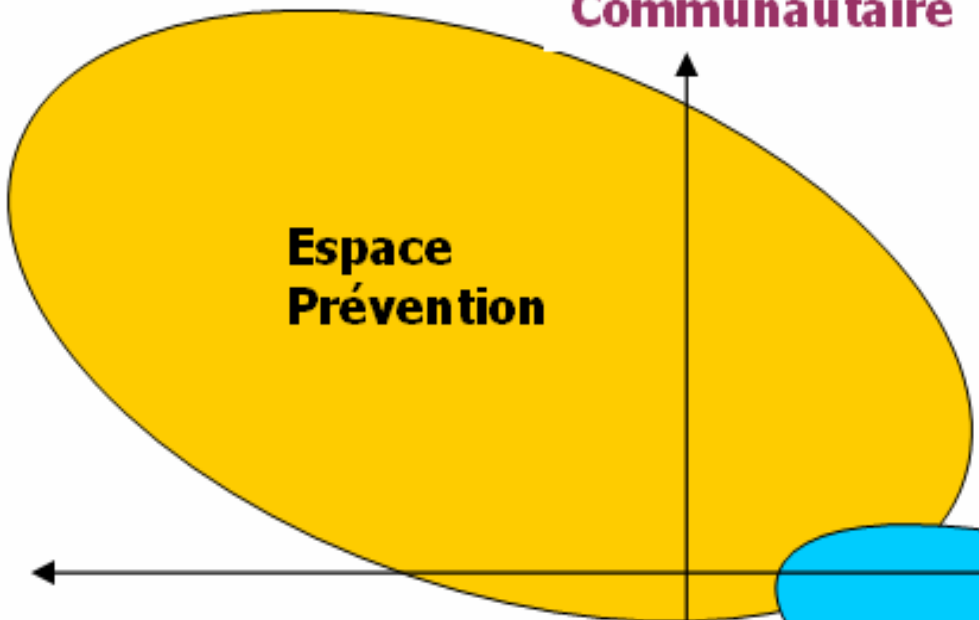
**Prévention  
Primaire**

**Secondaire**

**Tertiaire**



**Action  
Communautaire**

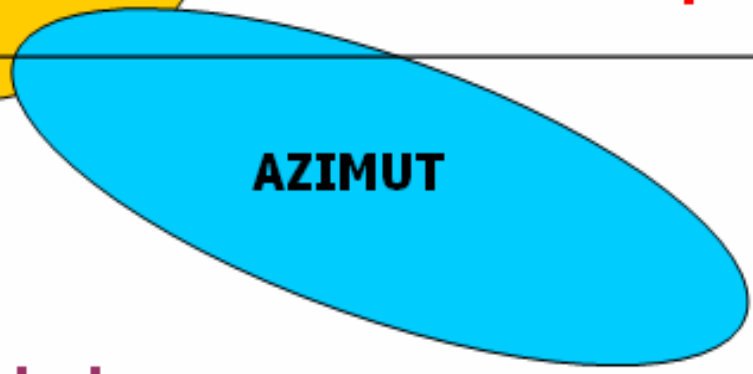


**Espace  
Prévention**

**Consommations  
avec risques**



**Pas de  
consommation**



**AZIMUT**

**Suivi individuel**

# Sign here as well, please!

## 4. Conclusion

La collaboration entre les deux équipes est née d'une nécessité, celle de coordonner les prestations d'AZIMUT en matière de prévention avec celles pré-existantes d'Espace Prévention.

C'est néanmoins le travail sur le terrain qui a permis la rencontre, les échanges, c'est lui qui a donné une substance à la complémentarité et l'articulation des prestations.

S'en dégage l'idée d'un team de prévention au service d'une région mais dont les intervenants sont issus d'institutions différentes et font un travail différent. Voilà très certainement un gage de qualité et d'efficience en regard de moyens restés toutefois modestes.

AZIMUT / Espace Prévention

Janvier 2006

# Check list protocole

- Présentation des parties (institutions, partenaires)
- But général (orienté client, patient, procédures)
- Public cible
- Objectifs particuliers ( résultats attendus)
- Gestion du protocole (évaluation, adaptation)
- Signatures (responsables d'institution)